L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville,
Imprimé par J. Bayon.
NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 23 FEVRIER 1836.

ASSEMBLÉE DÉMOCRATIQUE.

☞ Une réunion des citoyens démocrates de la Louisiane aura lieu à la salle du comité, Arcade de Banks, ce soir 23 du courant pour affaires de la plus grande importance au parti démocratique. On espère que tous les membres seront présens. Par ordre du comité,
THOMAS GREEN DAVIDSON,
Président.

Nous sommes autorisé à annoncer que M. François Gardère n'a pas plus l'intention de résigner sa place de trésorier de l'Etat, que d'accepter aucun autre emploi.

COUR CRIMINELLE.

Séance du 22 février 1835.

Sur motion des avocats de Washington Whitaker, la Cour a suspendu jusqu'à Jeudi prochain l'émission de son jugement dans cette affaire; l'intention des défenseurs étant de demander une révision des procédures.

IMPORTANT.

La Cour Suprême des Etats-Unis dans sa séance du 9 du courant a rendu un jugement par lequel la ville de la Nouvelle-Orléans conservera la propriété exclusive des terrains, face au fleuve, jusqu'alors en litige avec les Etats-Unis. Par suite de ce jugement la Corporation se trouve gagner environ un million de piastres.

Le capitaine de l'Augusta rapporte que lors de son départ du Hâvre (1er. janvier) le Charlemagne était en vue Le message du Président était attendu avec impatience. Le Borgas ou le Natchez qui doivent partir du Hâvre, le premier, le 5 et l'autre le 15 janvier nous apporteront sans doute des nouvelles bien intéressantes relativement à la question de l'indemnité.

ESPAGNE.

Le brick espagnol *Nicolas (a) Dos Amigos*, arrivé à la Havane le 6 du courant, venant de Cadiz dans la courte traversée de 39 jours, fournit des dates de cette dernière ville du 25 et de Madrid du 20 Les affaires de la Péninsule se trouvaient à peu près dans la même situation qu'auparavant. Les préparatifs de guerre se poursuivent avec la plus grande activité, et tout semble nous annoncer que le jour n'est pas éloigné où nous verrons toutes les factions disparaître de cette contrée, et une tranquillité parfaite remplacer les désordres dans lesquels elle a été si long-tems plongée par suite de la guerre civile entre les partisans de Don Carlos et ceux de la Reine.

Tandis que l'armée d'opérations forte maintenant de soixante-mille hommes en campagne et de 11,600 hommes de garnison, dissémine de jour en jour les troupes du prétendant, les Cortès travaillent de leur côté à améliorer le sort de la nation.

Chaque jour un nouveau triomphe couronne la cause de la reine.

Les Carlistes font cependant quelques efforts pour s'emparer de Saint Sébastien qu'ils tiennent en état de siège; mais outre la garnison qui la défend, l'armée de la Reine se trouve à environ 5 journées de marche de cette place et est assez forte pour faire lever le siège dès qu'elle se présentera. On présume que l'affaire qui en résultera probablement décidera de la perte des rebelles.

La victoire de Molina a rétabli la tranquillité dans les provinces de la Catalogne et de l'Arragon, et fournit les moyens de renforcer l'armée du Nord. La confiance générale en Espagne était qu'avant peu la paix serait rétablie sur tous les points.

Les troupes anglaises sous les ordres du général Evans ont une grande part dans les succès obtenus contre les Carlistes.

Nous avions annoncé dans notre feuille d'hier, et sur la fin d'une lettre du Hâvre, qu'un nouvel attentat d'assassinat avait été commis sur la personne de sa *Majesté Louis-Philippe*, lorsqu'il se rendait à l'ouverture des chambres; les deux journaux de France que nous avons reçus hier par le navire *Augusta*, parti du Hâvre le 1er Janvier, confirmant cette nouvelle.

Aujourd'hui (dit le journal des Débats du 29 décembre) à l'issue de la séance Royale, on est venu apporter à la bourse la nouvelle qu'un nouveau coup de pistolet avait été tiré sur le roi, dans le passage des Tuileries au corps législatif. On disait encore qu'une machine infernale avait été découverte hier par la police. Ces bruits ont fait baisser la vente de quelques centimes. Voici seulement ce qu'il y a de vrai: au moment du départ du cortège, l'itinéraire a été brusquement changé; au lieu du Pont Royal et du quai d'Orsay, qui avaient été sablés, et que les terrassiers remuaient encore à onze heures, des gardes municipales à pied et à cheval ont balayé subitement la terrasse du bord de l'eau et le quai des Tuileries, et le roi, en voiture, est arrivé à la chambre des députés, par le Pont Louis XV. Cette circonstance a accrédité divers bruits, au nombre desquels ceux qui ont effrayé la bourse quelques instans. De ces diverses versions une seule est restée, celle de la découverte faite cette nuit d'un complot qui se rattacherait à celui de Fieschi, et de plusieurs arrestations *opérées ce matin*. Jusqu'à présent, on ne donne point de détails et on ne cite point de noms propres.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance Royale.

OUVERTURE DE LA SESSION DE 1836

Tout en reproduisant dans notre feuille de ce jour l'*Extra* que nous avons publié hier, nous croyons nécessaire, afin de mettre le lecteur au courant de ce qui s'est passé à l'ouverture des chambres françaises, de donner un aperçu des détails qui ont précédé cette première séance.

Nos lecteurs apprendront d'abord que, malgré une pluie battante, dès dix heures du matin, les tribunes étaient remplies de dames élégamment parées. L'aspect de la salle présentait un coup-d'œil extrêmement varié. A la place du bureau du président et de la tribune était placé un tapis de velours rouge à franges d'or, sur lequel était un fauteuil, destiné au *roi*, et près duquel étaient trois plians pour les fils du roi. On avait installé au-dessus de ces sièges un dais velours et or, recouvert par un trophée de drapeaux tricolores. Au pied du trône étaient placés des *tabourets pour les* ministres, les maréchaux de France et les conseillers d'Etat.

A une heure, la Chambre des Pairs fit son entrée; *elle se rangea sur les bancs de la droite*, le Conseil d'Etat fut également introduit. Un instant après le *corps diplomatique, au grand complet*, se plaça dans la tribune qui lui était réservée. Parmi les ambassadeurs, *se trouvaient*, tout près l'un de l'autre, l'ambassadeur de la Porte Ottomane et l'envoyé du roi de la *Grèce*.

Les députés arrivèrent lentement; et peu à peu les centres *se garnirent* L'opposition arriva en masse.

A une heure et quart les ministres, en grand costume, se placèrent au pied du trône. Messrs. Duperré et Maison étaient revêtus de l'uniforme de maréchaux.

La reine, accompagnée des princesses Amélie et Marie, furent introduites dans leur tribune; mademoiselle d'Orléans y prit place également, ainsi que le duc de Nemours, en uniforme militaire.

Le canon des Invalides se fit entendre, et peu d'instans après l'état-major fit son entrée. Le général Pajol se tint debout au pied du trône; les maréchaux allèrent prendre les tabourets qui avaient été préparés pour eux. Bientôt après les aides-de-camp montèrent sur l'estrade et se rangèrent près du fauteuil du roi.

Enfin, l'huissier annonça le roi; et aussitôt Sa Majesté, précédée de la grande députation de la chambre des députés, M. Bedoch en tête, entra dans la salle, et alla prendre possession du trône; les ducs de Nemours et de Joinville prirent place sur les plians.

Le roi se couvre et dit: "Messieurs les Pairs et Messieurs les Députés, veuillez vous asseoir."

Les deux Chambres assises, le roi prononça le discours suivant:

DISCOURS DE LOUIS-PHILIPPE.

Messieurs de la Chambre des Pairs et des Députés:

Je suis heureux en vous voyant de nouveau réunis autour de moi, de vous féliciter sur la situation du pays. Sa prospérité augmente chaque jour; sa tranquillité à l'intérieur paraît être établie pour l'avenir et donne des assurances de l'extension de sa puissance à l'extérieur.

Les mesures que vous avez adoptées pendant la dernière session, ont atteint le but que nous nous proposions mutuellement. *Elles ont consolidé l'ordre public* et nos institutions. J'ai été profondément touché des sentimens que la France a manifestés pour ma famille et pour ma personne, lorsque dans un moment dont le souvenir m'est pénible la Providence a daigné conserver une *vie pour toujours consacrée à mon pays*.

Une expédition, entreprise pour la sécurité de nos possessions d'Afrique, a été conduite et accomplie comme il convenait à l'honneur de la France. J'ai vu avec émotion l'aîné de ma race, mon fils prendre part aux fatigues et aux périls de nos braves soldats.

J'ai tout lieu de me réjouir de l'état de nos relations avec les puissances européennes Notre alliance avec la Grande Bretagne devient plus intime chaque jour et tout m'entretient dans la confiance que la paix *dont nous jouissons ne sera plus troublée.*

Mon gouvernement a continué de prendre, sur les frontières d'Espagne, les mesures les plus convenables pour accomplir fidèlement les stipulations du traité du 20 avril 1834. Mes vœux les plus ardens sont pour la *pacification intérieure* de la Péninsule et la sécurité du trône d'Isabelle II.

Je regrette que le traité du 4 juillet 1831, avec les Etats-Unis d'Amérique, n'ait pas encore reçu son entière exécution. Le Roi de la Grande Bretagne m'a offert, ainsi qu'aux *Etats-Unis, sa médiation amicale*; je l'ai acceptée; et vous prendrez part aux souhaits que je forme pour que ce différend soit terminé d'une manière également honorable à deux grandes Nations.

La situation de nos finances est satisfaisante. Les recettes du trésor ont augmenté avec la prospérité générale de la nation. Tout ce qui peut avoir quelque *rapport à ce sujet sera soumis, dans quelques jours*, à la Chambre des Députés.

Les lois qui vous ont déjà été présentées ou annoncées seront également soumises à votre considération, aussi bien que celles qu'une législation récente a *réservées aux délibérations de cette session.*

J'espère, Messieurs, que le moment est venu pour la France de recueillir les fruits de sa prudence et de son courage; éclairés par le passé, profitons d'une expérience si chèrement achetée; efforçons-nous de calmer l'*esprit public, de perfectionner nos lois*, de protéger, par de judicieuses mesures, tous les intérêts d'une nation qui, après tant de tempêtes, donne au monde civilisé l'exemple salutaire d'une noble modération, la seule garantie d'un succès permanent. Le soin du repos de la France, de sa liberté, de sa grandeur, est mon premier devoir; son bonheur sera ma plus précieuse récompense.

Après ce discours prononcé d'une voix faible, quelques cris de *vive le roi* se sont fait entendre sur les bancs de la pairie; ils sont *répétés par une partie de* l'assemblée.

M. Persil, ministre de la justice, se lève, et annonce qu'il va lire la formule du serment et que les pairs, créés depuis la dernière session, devront répondre: "Je le jure." MM. F. Beaujour, de Bellemare, Brun de Villeret, de Cadore, Cambacérès, de Cambon, Rohan-Chabot, Corbineau, H. Mortier, de Cordoue, *Denis d'Aremont, Fréteau* de Peny, Ledru des Essarts, de Lamoussaie, Gernetti, de Prony, Ricart, Rambuteau, Lariboissière, Rochambeau. A Saint-Aignan, de Seran, Siméon fils, Valée et Voisin de Gartempe, prètent serment.

M. Thiers, ministre de l'intérieur, donne lecture du serment, en invitant les députés nouvellement élus à répondre au *je le jure*. Ont prêté serment:

MM. Hervé, de Malaret, Etchegoyen, Mottet, Moreau (de la Meurthe), Poyer, Retif et de Vatry.

M. Persil déclare au nom du roi que la session des chambres de 1836 est ouverte, et qu'en conséquence les paires et les députés se réuniront demain, dans le local ordinaire de leurs séances.

Le roi se lève et se retire. Toute l'assemblée se sépare aussitôt.

Séance du 30 décembre.

Cette séance a été consacrée en grande partie à la formation des bureaux; elle était présidée par M. Bedoch vice doyen d'âge.

Les bureaux étant composés, la Chambre procéda à la nomination du président.

Voici le résultat du scrutin: votans 728; majorité 140 M. Dupin, 164; M. Lafitte 35; M. Sauzet, 34. Le reste des voix perdues.

M. Bedoch proclame M. Dupin aîné, président.

OPINION DES JOURNAUX

Sur la médiation de l'Angleterre dans l'affaire des E. Unis

Nous avons annoncé il y a quelque tems cette offre de la part du cabinet anglais; si elle ne fut point immédiatement acceptée, il faut croire qu'il y avait dans les formes diplomatiques des points à régler entre les deux puissances. Ainsi la France ne pouvait pas refuser une médiation comme celle de la Grande Bretagne, mais elle ne pouvait pas non plus, sans manquer à sa dignité, offrir directement aux Etats-Unis d'en référer à cet arbitrage, quelqu'honorable qu'il fut. Ces difficultés, purement de forme ont été levées. L'Angleterre accomplit en entier sa mission de paix: on ne peut douter du résultat.

Nous persistons à croire, malgré cette nouvelle phase de la question américaine, que le message du général Jackson sera hostile à la France. Telle a été constamment notre opinion personnelle. Nous n'avons jamais compté que sur la sagesse et la prudence des représentans et du sénat de l'Union pour arriver à une *solution pacifique* du différend le plus puéril dont fasse mention l'histoire de deux peuples civilisés.

Les chambres françaises seront probablement appelées demain par le discours du trône à s'occuper de cette question américaine.

(Moniteur du Commerce.)

—La médiation de l'Angleterre dans notre querelle avec les Etats-Unis est un fait de la dernière importance qui ne nous surprend pas.

Nous comptions sur cette entremise de bonne amitié, et il eût fallu être doué d'une bien grande morgue pour la refuser. D'ailleurs, s'il est une nation intéressée à conserver la paix, s'il en est une qui ait plus à redouter les conséquences peut-être incommensurables d'une collision entre les Etat-Unis et la France, c'est *la nation anglaise. La guerre eût développé la marine* des deux peuples rivaux; assez puissans pour lutter sans succomber, la lutte eût redoublé leurs forces et leur énergie. Les sacrifices, les armemens de l'un, eussent été suivis des mêmes sacrifices, du même *déploiement de forces chez l'autre, et la fin de la guerre* eût trouvé sur les mers deux marines redoutables et deux nations aguerries auxquelles le conflit eut appris à s'estimer mutuellement. Nous le demandons, est-ce là ce que peut désirer l'Angleterre? *(Temps.)*

—*La médiation de l'Angleterre, acceptée deux* jours avant l'ouverture de la session, et solennellement annoncée dans le *Moniteur* ne ressemble pas mal à un coup de théâtre préparé pour amener le discours du trône Evidemment le ministère obligé de rendre compte aux chambres de l'affaire des *Etats Unis*, et n'ayant point de solution, a voulu se ménager un nouveau délai et montrer qu'il avait fait quelque chose pour le dénouement. Quand on lui demandera si nous avons la guerre ou la paix, si les explications sont accordées ou refusées, comment enfin la dignité du nom français a été maintenue, il répondra par la médiation de l'Angleterre.

Nous avons *exprimé* notre opinion sur cette mesure. Mais il ne suffit pas que l'Angleterre ait montré des intentions bienveillantes et qu'elle soit en position de prononcer avec équité; il faut encore que les deux parties soient également disposées à accepter les *conséquences de la médiation, et à accorder leur confiance* au médiateur. Supposez que la France nommant l'Angleterre pour son arbitre, les Etats-Unis aillent choisir la Russie. La difficulté ne resterait-elle pas la même ou plutôt ne serait-elle pas accrue?

Nous aimons à *croire qu'avant d'accepter la médiation* de l'Angleterre, le gouvernement aura reçu l'assurance que les Etats-Unis reconnaissent la même intervention; sans cela, l'on aurait encore une fois exposé l'honneur français; on aurait fait une démarche de conciliation vers un adversaire décidé à *l'interpréter comme un acte de frayeur ou d'hésitation*; on aurait donné prétexte aux forfanteries du général Jackson *et aux railleries des cours du Nord*, auprès de qui notre diplomatie n'est pas déjà en trop grande réputation d'habileté.

La médiation est une démarche officielle, et les actes officiels en diplomatie ne doivent porter que sur des faits consommés. Quand *une puissance offre ses bons* offices pour terminer les différends qui séparent deux peuples, on peut accueillir de telles propositions sans se compromettre, parce qu'elles n'engagent à rien. Mais en souscrivant à un acte de médiation, l'on renonce à soutenir soi-même ses droits pour les *confier* à la prudence et à la fermeté du médiateur; et se dessaisir ainsi sans avoir acquis la certitude que notre adversaire *fait le même abandon, ce serait* mettre les chances contre soi.

Nous espérons que la chambre demandera des explications sur les garanties que donne ou que promet la médiation de l'Angleterre. Si le ministère, oubliant *les intérêts de la France pour le vain intérêt de sa justification personnelle*, n'avait pas pris ses sûretés, il devrait tomber au bruit des sifflets. *(Courrier.)*

—En acceptant l'intervention officieuse de l'Angleterre pour régler le différend qui existe entre nous et les Etats-Unis, *notre gouvernement a fait encore en* faveur du maintien de la paix, un sacrifice dont nous craignons bien que l'opinion publique finisse par ne pas trop lui savoir gré. Nous redoutons surtout pour lui, que dans cette circonstance délicate, il ait un peu outre-passé, par l'effet de son amour *excessif pour toute* pacification, les pouvoirs que lui donnait le dernier vote de la chambre, relatif à l'indemnité américaine.

La chambre, malgré la timide condescendance de la majorité pour le ministère, avait en effet décidé, s'il nous en souvient, que le paiement de l'indemnité serait soumis à de certaines conditions. Ces conditions avaient pour but d'obtenir du gouvernement de l'Union *certaines explications* sur les termes menaçants du message. Des démarches avaient été entamées par le cabinet français pour obtenir les explications demandées par la chambre; et c'est lorsque ces démarches allaient produire l'effet qu'on attendait du vote conditionnel *du pouvoir législatif*, qu'après avoir une première fois nié l'offre que nous aurait faite l'Angleterre et refusé en sous-main sa médiation que notre gouvernement consent enfin à accepter cet arbitrage? Mais le seul arbitre dans cet affaire ne devait-il das être la chambre des députés; *car enfin, si vous avez trouvé* que la chambre avait le droit de voter l'indemnité à certaines conditions, vous avez dû aussi lui reconnaître le droit d'être juge des conditions qu'elle avait imposées!

Or, si maintenant l'Angleterre vient décider que nous devons payer l'indemnité sans exiger des explications sur les termes du Message, quel parti prendrez-vous entre le jugement de l'arbitre que vous vous êtes donné en l'absence des chambres, et le jugement qu'ont déjà prononcé les chambres et que leur vote avait rendu exécutoire pour vous? Reconnaîtrez-vous à l'Angleterre un pouvoir supérieur à celui de notre législature dans une affaire qui ne regardait que la France, ou finirez-vous par vous ranger du côté des chambres, contre l'avis de l'Angleterre, si tant est que notre assemblée législative ne soit pas du même avis que le ministère anglais dans cette question épineuse? *En reconnaissant comme vous l'avez fait, le cabinet* anglais pour juge sans appel d'un tel procès, vous vous êtes évidemment reconnu le droit, de dépouiller la chambre de la prérogative que vous lui aviez accordée en réclamant son vote dans l'affaire de l'indemnité; et en faveur *de qui s'il vous plait venez-vous de* lui nier cette prérogative? En faveur d'une puissance qui n'avait pas le droit de s'insinuer dans une question que le pouvoir législatif avait déja résolue chez nous. Que des gouvernemens absolus acceptent de tels arbitrage, on le conçoit, *parce qu'ils ne doivent compte* de leurs actes qu'à eux-mêmes; mais que des gouvernements constitutionnels qui dépendent si directement des pouvoirs législatifs qui les dirigent, aillent s'exposer à déplacer leurs rouages pour faire fonctionner ailleurs la machine par d'autres mains, *c'est ce que l'on* ne peut encore concevoir. Les conséquences d'une telle tentative nous semblent aussi incalculables, que la tentative *elle-même nous* paraît irréfléchie.

Et si bientôt, le message que nous attendons des Etats-Unis, était conçu de manière à nous engager à repousser tout arrangement, que deviendrait la médiation? Et si les Etats-Unis venaient à ne pas accepter cette médiation que *nous nous sommes hâtés* d'accueillir, quelle figure ferions-nous en face des médiateurs et en face de l'Europe? Plus nous avançons dans la voie ouverte par cette malheureuse question américaine, et plus les embarras se compliquent et se multiplient en raison des bévues qui semblent avoir plané sur le début de cette affaire inextricable. C'est sur une base fausse que le gouvernement a voulu bâtir l'échafaudage de ses négociations inconstitutionnelles, et plus l'édifice s'élève, plus il risque de crouler par l'effet du poids qu'y ajoutent chaque jour les nouvelles maladresses de nos architectes diplomatiques.

(Journal du Hâvre.)

BANQUE DE LA CITE.
Nouvelle-Orléans, 22 fevrier 1836.
LES actionnaires de cette banque sont prévenus qu'une élection pour 12 directeurs qui devront servir l'année suivante, aura lieu à la maison de banque encoignure des rues Royale et Bienville, Lundi 7 mars prochain, entre 10 et 11 heures du matin.
ROBT. J. PALFREY,
23 fev caissier.

AVIS—L'élection annoncée pour aujourd'hui, des Directeurs de la Compagnie de Presse à Coton d'Orleans, est ajournée au 20 mars prochain. Par ordre.
W. G. DEWEY,
20 fev—3t secrétaire pro tempore.

OFFICIEL.

DOUZIEME LEGISLATURE—2me. SESSION.

JOURNAL DU SENAT.

Jeudi, 18 février.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: Messrs. Chs. Derbigny, président; Bossier, Brownson, Cuny, Dupré, Hoa, Johnson, Labauve, Labranche, Lacoste, Morancy, Porche, Reid et Tête.

M. Brownson, de la part du comité judiciaire, a présenté un bill intitulé: "Acte pour amender un acte intitulé acte pour étendre la juridiction de la cour de paroisse de la paroisse de Jefferson, et pour organiser une cour sous la désignation de "Cour de ville, de la ville de Lafayette." Approuvé le 2 d'avril 1835."

Lu pour la première fois.

M. Hoa a présenté une pétition de divers habitans de la Nouvelle-Orléans, priant pour l'organisation d'un corps de volontaires de milice dans ladite ville, sous des réglemens spéciaux.

M. Hoa en même temps, après en avoir obtenu la permission, a présenté un bill intitulé: "Acte pour la formation d'une force armée locale."

Lu pour la première fois.

Sur motion de M. Dupré, le Sénat a pris en considération une résolution de la chambre, intitulée: "Résolution concernant les volontaires des Opéloussas sous les ordres du capitaine Garrett," exempté des règles; lue pour la 1ère., 2de. et 3ème fois, passée et portée à la chambre."

Le secrétaire a porté à la chambre le bill passé hier, avec amendemens, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Springfield et de Liberty."

M. Labranche, de la part du comité d'enrôlement, a rapporté dûment enrôlé le bill intitulé: "Acte pour incorporer les souscripteurs à la banque des Négocians de la Nouvelle-Orléans." En conséquence le président a signé le dit bill, et il a été reporté à la chambre.

Une message de la chambre des représentans, apporté par M. Fl. Roussel, son greffier, a informé le Sénat que la chambre avait donné son concours aux amendemens du Sénat, dans les résolutions suivantes:

"Résolution pour inviter nos sénateurs et nos représentans au Congrès, à faire tous leurs efforts pour ajuster certaine affaire en litige relative aux propriétaires des terres possédées en vertu de titres espagnols."

"Résolution invitant le bureau des travaux publics à faire examiner la rivière Bœuf."

Le même message a demandé le concours du Sénat aux bills et aux résolutions intitulés:

"Résolution concernant les frais de route (milage) à payer à certains membres de la Législature."

"Acte pour autoriser le collecteur de la paroisse de Jefferson à rendre le compte des taxes au shérif de la dite paroisse, et pour d'autres objets."

"Acte pour venir au secours de l'Asyle des Orphelins de la Nouvelle-Orléans, &c.,"

"Acte pour fixer l'ordre dans lequel les juges des des 3me., 6me. et 7me. districts judiciaires devront échanger entre eux."

Sur motion de M. Bossier, le dernier bill mentionné a été pris en considération, exempté de la règle, le dit bill a subi sa 1ère., 2de. et 3ème. lectures; passé et reporté à la chambre.

Le même message sus-mentionné a informé le Sénat que la chambre avait donné son concours à la nomination d'un comité pour visiter la bibliothèque du commerce et le lycée, et que messieurs Augustin, Milligan et Lawson avaient été nommés du dit comité de la part de la chambre.

ORDRE DU JOUR

Lecture des messages de la chambre.

"Acte pour incorporer la compagnie d'assurances de l'Union de la Nouvelle-Orléans."

La lecture en a été renvoyée.

"Acte pour incorporer la ville de Vermillionville dans la paroisse de Lafayette."

"Acte pour prolonger et maintenir en force l'acte intitulé, "Acte pour incorporer l'académie de Montpellier, et pour disposer de certaine somme d'argent en faveur de ladite académie et du collége d'Alexandrie."

"Acte pour amender un acte pour amender l'acte intitulé, "Acte pour pourvoir au paiement du loyer des diverses maisons de Cour dans l'Etat, dans la Nouvelle Orléans et pour d'autres objets, approuvé le 6 de mars 1819,"

"Acte pour étendre les pouvoirs du bureau de police dans la ville des Opelousas."

"Résolution fixant le temps pour l'élection des directeurs de la Banque de la Nouvelle Orléans."

Sur motion de M Hoa, après dispensation de la règle, la résolution lue pour la seconde et troisième fois, amendée, en fixant l'heure pour l'élection à une heure aujourd'hui, passée et reportée à la chambre.

Un message de la chambre des représentans, apporté par M. F. Roussel, son greffier, a informé le sénat que la chambre avait donné son concours à l'amendement du sénat à la "Résolution fixant l'heure de l'élection des directeurs de la Banque des Citoyens," et au bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Springfield et de Liberté."

ORDRE SPECIAL DU JOUR

"Acte pour amender un acte intitulé, "Acte pour amender un acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton, passé le 1er d'avril 1835."

Seconde lecture jusqu'à la section 4e. inclusivement et amendé.

Un message de la chambre des représentans apporté par M. Fl Roussel, son greffier, a informé le sénat que la chambre était prête à le recevoir dans la salle des représentans afin d'y procéder à l'élection de six directeurs de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

L'heure fixée étant arrivée, sur motion le sénat s'est transporté dans la salle des séances de la chambre des représentans.

Les deux chambres étant réunies et l'appel nominal ayant été fait, l'assemblée générale s'est trouvée composée de 41 membres de la chambre, et de 17 membres du sénat: total, soixante-et-un.

Le ballotage ayant eu lieu, et M. Johnson de la part du sénat et M. Bienvenu de la part de la chambre ayant été nommés vérificateurs, le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant:

Jacques Dupré,	28 voix.
V. Patin,	32 "
P. A. Delachaise,	28 "
A. Labranche,	31 "
H. Pedesclaux,	6 "
Ths. Banks,	13 "
E. E. Parker,	11 "
Wm. McQueen,	25 "
M. White,	9 "
J. M. Bach,	7 "
R. Bebee.	1 "
B. B. Brazeale,	23 "
S. Hiriart,	23 "
J. S. Armand,	25 "
L. Lebeau,	22 "
B. Marigny,	29 "
S. S. Wheeler,	3 "
Arthur Wallace,	2 "
A. B. Roman,	4 "
S. E. Cuny,	12 "
E. Montégut,	1 "
L. Allard,	2 "
John A. Merle,	1 "
E. J. Forstall,	6 "
G. A. Waggaman,	8 "
S. High,	2 "

Messrs. V Patin et A. Labranche ayant reçu la majorité des voix ont été déclarés dûment élus, et nul autre candidat n'ayant reçu le nombre de voix requis, un second ballotage a eu lieu et a donné le résultat suivant

Jacques Dupré,	29 voix.
B. Marigny,	26 "
B. B. Brazeale,	20 "
L. Lebeau,	27 "
S. Hiriart,	13 "
Ths. Banks,	4 "
W. McQueen,	29 "
P, A. Delachaise,	31 "
J. S. Armand,	19 "
E. E. Parker,	6 "
S. E. Cuny,	7 "
J. M. Bach,	1 "
M. White,	4 "
G. A. Waggaman,	3 "
A. B. Roman,	1 "
A. Wallace,	1 "
E. Forstall,	1 "

M. P. A Delachaise ayant reçu la majorité des voix a été déclaré dûment élu, nul autre candidat n'ayant reçu le nombre de voix requis, un troisième ballotage *a eu lieu et a donné le résultat suivant: quarante-trois* membres de la chambre étant présents, et dix-sept membres du sénat, total 60:

J Dupré,	36 voix.
B. Marigny,	23 "
B B Brazeale,	24 "
L Lebeau,	30 "
S S Hiriart,	8 "
S E Cuny,	4 "
H Pedesclaux,	1 "
E J Forstall,	1 "
J S Armand,	24 "
W McQueen,	13 "
G A Waggaman,	1 "
M. White,	1 "

M. Dupré ayant reçu la majorité des voix, et nul autre candidat n'ayant reçu le nombre de voix requis; un quatrième ballotage a eu lieu et a donné le résultat suivant, *soixante membres étant présens:*

L Lebeau,	36 voix.
B Marigny,	19 "
B B Brazeale,	20 "
J S Armand.	20 "
S Hiriart,	6 "
W McQueen,	16 "
E J Forstall,	1 "

M. Lebeau ayant reçu la majorité des voix, et nul autre candidat n'ayant reçu le nombre requis, un cinquième ballotage a eu lieu et a donné le résultat suivant, cinquante neuf membres étant présens:

B Marigny,	18 voix.
B B Brazeale,	19 "
J S Armand,	19 "
S Hiriart,	1 "

Nul candidat n'ayant reçu le nombre de voix requis, un sixième ballotage a eu lieu et a produit le résultat suivant: cinquante sept *membres présens:*

B Marigny,	15 voix.
J S Armand,	17 "
B B Brazeale,	15 "
W McQueen,	1 "
A B Roman,	4 "
Brashear,	1 "
Bulletins en blanc,	4 "

Nul candidat n'a été élu, en conséquence, sur motion le sénat est retourné dans la salle de ses séances.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain, 10 heures du matin.

Vendredi, 19 février 1836.

Le sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents: Messrs. Chs. Derbigny, président, Bossier, Brownson, Cuny, Dupré, Hoa, Johnson, Labauve, Labranche, Lacoste, Landry, Lewis, Moore. Morancy, Porche, Reid et Tête.

Un message de la chambre des représentans, apporté par M. F. Roussel, son greffier, a demandé le concours du sénat, au bill intitulé: "Acte pour nommer un notaire public et un encanteur additionnels, pour la paroisse des Natchitoches."

Le même message a informé le sénat que la chambre avait donné son concours avec amendements, dans les amendements du sénat, au bill intitulé:

"Acte pour amender un acte intitulé, acte pour incorporer la Compagnie d'Eclairage et de la Banque de la Nouvelle-Orléans."

Le même message a informé le sénat que le comité d'enrôlement de la chambre avait rapporté dûment enrôlés, que l'orateur avait signé et que le président du sénat était invité à apposer sa signature, au bill intitulé:

"Acte pour fixer l'ordre dans lequel les juges du 5me, 6me. et 7me. districts judiciaires échangeront entre eux."

"Résolution concernant les volontaires des Opeloussas, sous le capitaine Garrett."

M. Labranche, de la part du comité d'enrôlement a rapporté la dite résolution et le bill dûment enrôlés, en conséquence le président a signé le dit bill et la dite résolution, et l'une et l'autre ont été portés à la chambre.

M. Hoa, conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté un bill intitulé: "Acte relatif aux notaires de la Paroisse d'Orléans, pour la 1re. fois."

M. Cuny, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de la Navigation des Rapides", lu pour la *1re. fois.*

ORDRE DU JOUR.

Lecture des Messages de la Chambre.

"Résolution concernant [le milage] certains frais de route à payer à certains membres des deux chambres de la législature."

"Acte pour venir au secours de l'Asyle des Orphelins de la Nouvelle-Orléans," exempté des règles, seconde lecture commencée, la première section adoptée, et la continuation de la lecture renvoyée à demain.

"Acte pour *autoriser le collecteur de la paroisse de* Jefferson à rendre compte des taxes au shériff de la dite paroisse, et pour d'autres objets."

"Sur motion de M. Bossier, le sénat a pris en considération un bill intitulé: "Acte pour venir au secours de George Style, rapporteur de la chambre," seconde lecture commencée, 1re. section adoptée et le bill reféré à un comité spécial, du quel le président a nommé: Messrs Brownson, Labauve et Bossier.

Sur motion de M. Labauve, le sénat a pris en considération le bill intitulé: "Acte pour amender un acte intitulé acte pour empêcher d'une manière plus efficace, les esclaves d'obtenir des liqueurs spiritueuses ou *enivrantes, sans le consentement de leurs maîtres*; approuvé le 2 avril 1832," exempté de la règle, lu pour la 2de. et 3me. fois—passé.

ORDRE DU JOUR.

"Acte pour amender un acte intitulé acte pour amender un acte *pour incorporer la Compagnie du Chemin* à Coulisses de la Nouvelle-Orléans, et de Carrollton, passé le 1er. d'avril 1835."

Sur motion de M. Hoa, la 1re. section du sus dit acte a été reconsidérée et amendée, et sur motion de M. Brownson, la considération ultérieure de la dite section a été renvoyée à demain. Amendé et seconde lecture achevée.

M. Bossier, après en avoir obtenu la permission, a présenté une résolution fixant l'élection d'un directeur pour la Banque des Citoyens de la Louisiane, à une heure et demie d'aujourd'hui," exemptée de la règle, passée et portée à la chambre.

Un message de la chambre des représentans apporté par M. F. Roussel, son greffier, a informé le sénat qu la chambre avait donné son concours à la résolution fixant l'élection d'un directeur pour la Banque des Citoyens.

M. Labranche, de la *part du comité d'enrôlement* a rapporté dûment enrôlé, le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'église catholique romaine de St. François Xavier, des Rapides, et l'église catholique romaine et la congrégation de la ville de Lafayette dans la Paroisse Jefferson."

Le dit bill a été porté à la chambre pour y recevoir la signature de l'orateur.

Un message de la chambre des représentans apporté par F. Roussel, son greffier, a informé le sénat, que la chambre avait donné son concours au bill provenant du sénat, intitulé: "Acte pour incorporer la congrégation catholique romaine de la paroisse de l'Ascension," &c. Que le comité d'enrôlement de la chambre avait rapporté dûment enrôlé, et que l'orateur avait signé le bill intitulé: "Acte pour autoriser le gouverneur à acheter des armes pour le service de l'Etat, et pour d'autres objets."

Le président en conséquence, a signé le susdit bill; et quelques instants après, M. Morancy, de la part du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait délivré le dit bill au gouverneur pour en recevoir l'approbation.

TROISIEME LECTURE

"Acte relatif à la *ville de Lafayette, et au jury de police* de la paroisse de Jefferson, passé et porté à la chambre.

"Acte pour amender le code de procédure et le code de civil," passé et porté à la chambre.

"Acte supplémentaire aux divers actes relatifs aux écoles publiques de la Nouvelle-Orléans"—Passé.

Un message de la chambre des représentans, apporté par M. F. Roussel, son greffier, a informé le sénat que la chambre était prête à le recevoir pour procéder à l'élection d'un directeur de la Banque des Citoyens.

Le sénat, en conséquence, s'est transporté dans la salle des séances de la chambre des représentans.

Les deux chambres étant réunies, l'assemblée générale s'est trouvée composée de dix sept sénateurs et de quarante et un représentans, en tout cinquante-huit membres.

Sur motion, le ballotage a eu lieu, et M. Bossier de la part du sénat, et M. Davidson de la part de la chambre ont été nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant:

J S Armand,	32 voix.
W McQueen,	21 "
F Labatut,	1 "
A B Roman,	1 "
S Hiriart,	1 "
Bulletins en blanc	2 "

En conséquence M. Armand a été dûment élu un des directeurs de la Banque des Citoyens

Sur motion le sénat est rentré dans la salle de ses séances.

Sur motion de M. Moore, le sénat a pris en considération les amendemens de la chambre aux amendemens du sénat au bill intitulé: "Acte pour incorporer la *compagnie d'éclairage au moyen du gaz*, et de la banque de la Nouvelle Orléans;' après la lecture desdits amendemens, sur la motion de M. Reid, la considération ulterieure dudit bill a été renvoyée à lundi prochain.

Sur motion le sénat s'est ajourné à demain, 10 heures du matin.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Jeudi, 18 février.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Conformément à la règle de la chambre, adoptée hier, le greffier a procédé à l'appel des membres, et il a paru que Mrs. Delachaise, Debuys, Dosson, Haile, Labatut, Marigny, Milligan, Ogden et Patten n'avaient pas répondu à l'appel.

Sur motion, ordonné qu'un congé de quelques jours soit accordé à Mr. H. C. Thibodeaux.

Le journal de la séance d'hier est lu.

Mr. Bienvenu donne avis qu'il présentera sous peu un bill intitulé:

"Acte pour fixer d'une manière permanente les chemins dans la paroisse de St. Martin,"

Mr. Davidson donne avis qu'il présentera sous peu un bill intitulé:

"Acte pour suspendre l'effet de l'acte intitulé,

Acte supplémentaire et pour amender les divers actes relatifs à l'acte *pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane*"

Mr. Bry donne avis qu'il présentera sous peu un bill intitulé:

"Acte pour fixer l'ordre dans lequel les juges des 5e, 6e, et 7e *Districts se remplaceront dans les cours* des dits districts.

La chambre s'étant dispensée de ses règles le même membre a présenté le dit bill, lequel a subi ses 1re et 2e lectures et a été pris en considération.

Le dit bill ayant été adopté.

Sur motion, ordonné qu'il passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Mr. Patin donne avis qu'il présentera sous peu un bill intitulé:

"Acte pour pourvoir à la punition des crimes, et délits *sur la rivière Mississipi.*"

Mr. Penn au nom du comité auquel a été référée la pétition des citoyens de St. Tammany, Livingston et St. Hélène fait son rapport en présentant un bill intitulé:

"Acte pour incorporer la *compagnie de la Banque* et d'améliorations intérieures de Madisonville" lequel a subi sa 1re lecture et l'impression en a été ordonnée.

Mr. Ogden demande à être exempté de servir comme membre du comité nommé à l'effet d'examiner la condition du collège Jefferson,

Cette motion ayant prévalu.

L'orateur a nommé Mr. Davidson membre du dit comité.

Mr. Patten donne avis qu'il présentera sous peu un bill intitulé:

"Acte pour pourvoir aux moyens de fermer le Bayou d'Argent"

La chambre a repris en considération la 11e section du bill intitulé:

"Acte pour amender l'acte intitulé,

'Acte pour incorporer la compagnie de l'éclairage au moyen du gaz et de la Banque de la Nlle Orléans," laquelle *était sous considération hier, lorsque la chambre* a procédé à l'ordre du jour.

Mr. Montégut ayant fait la motion d'amender ladite section en insérant les mots "la quantité de reverbères que les administrateurs de l'Hopital de charité jugeront nécessaire pour le dit établissement" au lieu des mots "cinquante reverbères" dans la dite section.

Mr. Davidson demande le rejet du dit amendement *sur cette motion. Mr. Lewis demande l'appel nominal* et il appert que Mrs. Augustin, Breed, Bernard, Bickham, Brashear, Breaux, Breazeale, Brown, Davidson, Dixon, Dosson, Ducros, Lawson, Milligan, Patten, Penn, Sibley, A. B. Thibodeaux, Wilson et Winn ont *voté dans l'affirmative—20 oui.*

Et que Mrs. Bienvenu, Chenet, Delachaise, Guillet, Jauffrion, Lambremont, Landry, Lewis, Marigny, Montégut, Nérault, Ogden, Ory, et Patin ont voté dans la négative—14 non.

Cette motion ayant prévalu,

L'amendement a été en conséquence rejeté.

Divers amendemens ayant été adoptés.

Sur motion, ordonné que la dite section soit adoptée tel le qu'elle a été amendée.

Le greffier a été chargé de demander le concours du sénat aux amendements que la chambre a faits aux amendemens du sénat.

Mr. Davidson présente une pétition adressée à cette chambre par le commerce de la Nlle-Orléans.

Sur motion, ordonné que la dite pétition soit referée au comité de commerce.

Mr. Haile présente la résolution suivante:

Résolu que les Jeudi *et Vendredi de chaque semaine* soient fixés pour les ordres spéciaux du jour pour les affaires locales."

Sur motion ordonné que la dite résolution soit adoptée, un message du Sénat par M. Davis, son secrétaire *informant la Chambre que le Président* du Sénat a signé le bill intitulé "Acte pour incorporer les souscripteurs à la banque des Négociants de la Nouvelle-Orléans," et du concours du Sénat à la résolution concernant les volontaires des Opeloussas sous le commandement du capitaine Garrett.

Par le même message la Chambre est informée du concours du Sénat avec amendement au bill intitulé "Acte pour incorporer la Compagnie du *chemin* à coulisses de Springfield et de Liberty" le concours de la Chambre est demandé aux dits amendements.

La Chambre est pareillement informée du concours du Sénat au bill intitulé "Acte pour fixer l'ordre dans lequel les Juges des 5ème, 6ème et *7ème districts se* remplaceront dans les cours des dits districts."

M. Delachaise au nom du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait ce jour soumis à l'approbation du gouverneur le bill intitulé "Acte pour incorporer les *souscripteurs* à la Banque des Négociants de la Nouvelle-Orléans.

Sur motion la Chambre s'est occupée du message accompagnant le veto du Gouverneur sur la résolution relative au corps de volontaires qui devait être équipé et envoyé à la Floride *sous le commandement* du capitaine Garrett et du colonel Léonard.

M. Augustin fait la motion que la Chambre persiste dans la résolution nonobstant le veto du Gouverneur.

L'appel nominal est demandé et il appert que Mrs Augustin, Bernard, Bickham, Bienvenu, Breazeale, Davidson, Debuys, Dixon, Dosson, Hailes Jauffrion Labatut, Lambremont, Landry, M'Alister, Marigny, Montégut, Ory, Patin, Penn, Chenet, Sibley et Wilson ont voté dans l'affirmative — 23 oui.

Et que Mrs. Armand, Brashear, Braux, Breed, Brown, Bry, Delachaise, Daveport, Ducros, Guillet, Lewis, Milligan, Nerault, Patin, Sparks et A. B. Thibodeaux *ont voté dans la négative* — 16 non.

En conséquence cette motion a été rejetée.

Un message du Sénat par M. Davis son secrétaire informant la Chambre du concours du Sénat avec un amendement à la résolution fixant le jour pour l'élection des directeurs de la Banque des Citoyens.

La Chambre ayant donné son concours au dit amendement,—

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

M. Penn a présenté la résolution suivante:

"Résolu par le Sénat, etc. Que le Gouverneur de l'Etat est et demeure autorisé à payer de toute somme restant de l'appropriation faite pour les volontaires de la Floride, la somme de $5,000 pour faire face aux dépenses du corps des volontaires actuellement en cette *ville sous le commandement du colonel Léonard.*" laquelle résolution a subi sa première lecture et a été renvoyée à demain pour être lue une seconde fois.

ORDRE DU JOUR.

La chambre s'est occupée des amendements du sénat au bill *intitulé:*

"Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Springfield et de Liberty.

Sur motion, ordonné que la chambre donne son concours aux dits amendements.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Les bills suivants ont subi leur 2e lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une 3e fois:

"Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses d'Iberville"

"Acte pour changer l'époque des assessements dans la paroisse des Natchitoches et pour d'autres objets"

"Acte pour incorporer une congrégation romaine Catholique dans la paroisse Ascension.

"Acte pour incorporer l'académie de l'Union"

"Acte pour amender d'une manière ultérieure l'acte approuvé le 6 mars 1834 incorporant la compagnie d'assurance du commerce"

"Acte pour venir au secours d'Edward Muer"

"Acte pour venir au secours de George W. Addison de la paroisse St. Landry"

"Acte supplémentaire aux divers actes relatif à l'éducation publique"

La chambre a pris de nouveau en considération le bill intitulé:

"Acte supplémentaire à l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain, approuvé le 26 Janvier 1830"

La 5e section du dit bill était sous considération hier lorsque la chambre s'est ajournée.

Pendant la discussion de la dite section,

Sur motion, ordonné qu'il y ait un recès.

La chambre s'est réunie de nouveau.

Le greffier a été chargé d'informer le sénat que la chambre était prête à le recevoir dans la salle de ses séances à l'effet de proceder à l'élection des directeurs de la Banque des Citoyens.

Le sénat s'est présenté à la chambre et y a pris place.

Mr. Patin a informé la chambre que Mr. A. B. Roman n'était pas candidat pour directeur de la Banque des Citoyens.

Mr. Lawson a aussi informé la chambre que Mr. Sparks n'était pas candidat

Chaque membre, ayant déposé son vote dans la boite du scrutin.

Sur motion, ordonné que deux vérificateurs soient nommés.

Mr. Johnson a été nommé de la part du sénat et Mr, Bienvenu de celle de la chambre.

Au dépouillement du scrutin il a paru que sur soixante et un votes donnés:

Mr. Roman en avait obtenu	4
" Dupré,	28
" Waggaman,	8
" Patin,	32
" Labranche,	31
" Delachaise,	28
" Hirriart,	23
" Bach,	7
" Pedesclaux,	6
" Banks	13
" Parker,	11
" McQueen,	25
" White,	9
" Breazeale,	23
" Marigny,	29
" Armand,	25
" Le Beau,	22
" Cuny,	12
" Weeler,	3
" Wallace,	2
" Montégut,	1
" High,	2
" Allard,	2
" Forstall,	6
" Merle,	2

Mrs. Patin et Labranche étant les deux seuls candidats qui aient obtenu la majorité requise, la chambre a procédé à une 2e élection pour les 4 autres directeurs.

Chacun des membres ayant déposé son vote dans le scrutin,

Au dépouillement il a paru que sur soixante et un membres présents:

Mr. Dupré avait obtenu	29 votes.
" Marigny,	26
" Delachaise,	31
" Hiriart,	13
" McQueen,	20
" Breazeale,	20
" Armand,	19
" Le Beau,	27
" Cuny,	7
" Banks,	4
" Bach,	1
" White,	4
" Waggaman,	3
" Parker,	6
" Roman,	1
" Wallace,	1
" Forstall,	1

Mr. Delachaise était le seul membre qui ait obtenu la majorité requise, la chambre a procédé à un 3me *ballotage.*

Au dépouillement du scrutin il a paru que sur soixante membres présents:

Mr. Marigny avait obtenu	23 votes.
" Le Beau,	30
" Dupré,	36
" McQueen,	18
" Cuney,	4
" Banks,	3
" Armand,	24
" Hiriart,	8
" Breazeale,	24
" Blanc,	5

Mr. Dupré *étant le seule candidat qui ait obtenu* la majorité requise, la chambre a procédé à un 4e ballotage.

Au dépouillement du scrutin il a paru que sur soixante votes donnés:

Mr. Marigny en avait obtenu	19
" Le Beau,	36
" McQueen,	16
" Armand,	20
" Hiriart,	6
" Breazeale,	20
" Blanc,	1

Mr. Le Beau étant le seul candidat qui ait obtenu la majorité requise, la chambre *a procédé à un 5e ballotage.*

Au dépouillement du scrutin il a paru que sur cinquante neuf votes donnés:

Mr. Marigny en avait obtenu	18
" Armand,	19
" Breazeale,	19
" Hirriart,	1
" Blanc,	2

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité requise, *la chambre a procédé à un 6e ballotage.*

Au dépouillement du scrutin, il a paru que sur cinquante six membres présents:

Mr. Marigny avait obtenu	15 votes.
" Armand,	17
" Breazeale,	15
" Roman,	3
" Blanc,	6

Aucun des candidats *n'ayant obtenu la majorité requise*, il n'y eut point d'élection.

Le sénat s'étant retiré à la salle de ses séances,

Sur motion. la chambre s'est ajournée jusqu'à demain.

[Par autorité.]

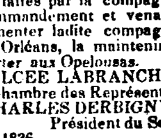

RESOLUTION.

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que le Gouverneur de l'Etat soit et demeure autorisé *à payer au capitaine John L. Garrett*, le montant des dépenses faites par la compagnie de volontaires sous son commandement et venant des Opelousas, pour enrégimenter ladite compagnie, la transporter à la Nouvelle-Orléans, la maintenir dans ladite ville, et la retransporter aux Opelousas.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) CHARLES DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 19 février 1836
(Signé) E. D WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
La compagnie prendra les armes Dimanche prochain le 28 du courant, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous, à 8 heures du matin, équipement complet, veste et pantalon bleu. Par ordre du capitaine.
SCHREIBER,
23 fev adjudant major.

CAZADORES DE ORLEANS.
ATTENCION!!
La compañia se reunirá el Miercoles proximo, 24 del corriente, à las 6 en punto de la noche, en el sitio de costumbre, calle de Sn. Felipe, para una asamblea general. Al mismo tiempo tomará las armas el Domingo 28 del presente, con casaca azul y pantalon blanco, à las 9 en punto de la mañana, reuniendose en las calles de Condé y Sta. Aña, para revista de obligacion y celebrar el aniversario del immortal Washinton. De orden del capitan.
José M BUSTAMANTE,
22 fev Sargento 1o.

Chasseurs a cheval Louisianais.—La compagnie montera à cheval, dimanche prochain 28 du courant à 9 heures precises du matin, et s'assemblera au lieu ordinaire du rendez-vous: Par ordre du capitaine L A Charbonnet. E. PLANCHARD,
23f maréchal des logis chef

Cavalerie d'Orléans de 1814-15.—La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 28 février courant, à 8 heures précises du matin et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous, en grande et bonne tenue équipement et armement complet.
Par ordre du capitaine Hortaire Andry,
23 fev J. CUVILLIER, mar. des logis chef.

COMMERCIAL.

Nouvelle-Orléans, 21 Fév. 1836.

VENTE D'ACTIONS.

Les ventes suivantes ont été effectuées aujourd'hui dans divers bureaux de courtiers:

30 actions de la Banque des Artisans et Com.......53

COTON

28	balles	Mississippi.........	161 cts.
96	do.	Florides.........	16 3/4
47	do	Louisiane.........	18 1/2
171			

PRODUITS.

Sucre, les cent livres.........	9 à 9 1/2
Farine par barils.........	$7 à 7 1/2
Porc mess.........	$21 à 22
Dito prime.........	$17 à 18
Bœuf mess.........	$18
Dito prime.........	$10
Graisse par barils.........	14 à 14 1/2
Whiskey rectifié.........	50 à 60

Beurre—bon prix et nominal.

Les autres articles demeurent à nos dernières cotes.

HAVANE.

Valeur du change aux dernières dates.

Sur la Nouvelle-Orléans, 2 1/2 à 3 p. ct. d'escompte
Sur les autres points des Etats-Unis 2 à 2 1/2 p c. do.
Sur Londres 7 à 8 pr. ct. de prime.
Sur Paris 6 1/2 *pour cent d'escompte.*

Les prix-courans sont les mêmes que ceux que nous avons précédemment publiés.

Les observations sur le marché sont comme suit: Sucre mêlé, do. blanc, do. cassonnade en demande—en boucaud point.—Café, 3 *premières qualités*, peu de demandes—Inférieur peu de ventes pour la consommation.

MEMORANDA.

En charge au Hâvre pour ce port—Navire Boreas, *Taylor*, devant partir le 5 janvier; navire Natchez, White, le 15 janvier.

En charge à Bordeaux pour ce port, navires Neptune et Flore, devant partir sous peu.

En charge à Marseilles pour ce port, le Jasper et l'*Unicorn*.

(Communiqué)

Décédée le 18 de fevrier 1835, Mlle. Antoinette Questy, âgée de 20 ans et 4 mois. La mémoire de cette *fille chérie, sera gravée éternellement* dans les cœurs de tous ceux qui l'ont connue.

Hélas! tu n'es donc plus toi qui fis mon bonheur!
La mort inexorable,
A donc de tes beaux jours obscurci la splendeur.
En ce moment suprême, aux mortels redoutable,
Ton âme, fière orgueilleuse,
Méprisant de la mort l'approche douloureuse,
Se livrait à ce doux transport,
Qu'éprouve un voyageur en entrant dans le port.

Mes yeux ont en secret, pour toi versé des larmes,
Quand sur moi, tu jetas un regard fraternel.
Tout bas, tu me disais: adieu jeune mortel;
Ces mots ont de mon cœur prolongé les alarmes;
Et mes tristes soupirs et mes cruels sanglots,
Vingt fois de ton sommeil ont troublé le repos.
Ton courage abattu se ranimait encore,
A ta mère qui te déplore,
Tu fis un doux sourire;
Ses mains ont lentement touché ton front serein,
Dans son cœur tu dus lire,
L'affreux tourment qui déchirait son sein.

Mais quel coup pour ta tendre mère,
Qui reçoit ton dernier soupir!
Elle murmure une prière,
Que sa bouche veut retenir.

Mais lorsque vers le Ciel, ton regard se soulève;
Lorsque tu nous apprends que la vie est un rêve;
Dis-moi, chère sœur, que vois-tu
Dans la céleste voûte?
Un Ange qui de loin te prépare sans doute,
Une palme...., un laurier promis à ta vertu.

Morte!....mourir si jeune!....Et qu'importe la vie
Quand on meurt sans regrets!
Prends ton vol ô ma sœur! En cette autre patrie,
Pour tes parens, pour moi, tu prieras désormais.

Hélas! c'en est donc fait, la mort nous l'a ravie.
Cette céleste fleur, si promptement flétrie.
Que je contemple encor ces restes précieux,
Qui remplissent mon cœur de souvenirs affreux,
Toi qui ne m'entends plus, ô ma chère Antoinette,
Qui dès mes jeunes ans soutins mes premiers pas.
Que la fille en passant vers ton tombeau s'arrête:
Fléchissant le genou devant ton humble pierre,
Q'elle dise en pleurant: "victime du trépas,
"Celle qui dort ici, souffrit long-temps sur terre,
"Et vécut et mourut, dans les bras de sa mère."
Ton frère. J. Q.

Vente par le Régister des Testaments—La vente des livres de jurisprudence et autres livres de prix appartenant à la succession de feu Thomas H. Harland sera continuée au bureau du dit Régister, aujourd'hui 23 février 1836 à 7 P. M. 23 fev—1t

THEATRE D'ORLEANS.
Mardi, 23 Fevrier,
ROBEET LE DIABLE,
Grand opéra en cinq actes, et à grand spectacle.
Grand Concert, Vocal et Instrumental.
SUIVI D'UN BAL PARE.
AU BENEFICE DE
Messieurs Vallière et Norès.
Samedi, 27 février, dans la Salle de M. Davis.
Artistes composant le concert:
Mme. BARTHELEMY.
MM. HEYMANN,
BAILLY,
CURTO,
GAMBATTI,
BOUCHER,
KROLL,
VALLIERE,
NORES.
☞ Prix d'entrée.......$1 50
L'on pourra se procurer des billets d'avance chez Messrs. Johns, rue de Chartres, Benoit rue Royale, Norès, encoignure Remparts et Ste. Anne, et chez M. Davis. 9 fev—5,3ps

POUR LIVERPOOL—La belle barque anglaise ELEANOR, capitaine Davidson, est prête à prendre un fret pour la susdite destination. S'adresser à WM. VANCE,
22 fev rue de la Douane. No. 18.

POUR BALTIMORE—Le beau brick fin voilier PILGRIM, capitaine Martin, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira incessamment. Pour le reste du fret, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras. ou à
HARROD & QUARLES,
22 fev rue de la Douane, No. 20.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais, fin voilier CONSBROOK, capitaine Brestow, peut prendre 1300 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à Wm. VANCE,
22 fev 18, rue de la Douane.

A LOUER OU A FRETER.—La belle barque anglaise MADRASS, A. I., doublée, clouée et chevillée en cuivre, commandée par H. Thornton, portant environ 1000 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, deux rangs au-dessous du marché aux légumes, ou à
WILLIAM VANCE,
22 fev no. 18, rue Douane.

A LOUER OU A FRETER.—Pour un port dans le Nord de l'Europe ou la Méditerranée. Le superbe brick de Lubeck, fin voilier, NEPTUNE, capitaine Dalman, sera prêt à prendre son chargement dans peu de jours. Pour le fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à
P. O. SORBE,
22 fev—10 no. 118, rue Royale.

A FRETER.—On demande à fréter un bâtiment qui ne cale pas plus de 5 1-2 pieds d'eau, tout chargé; pour partir incessamment S'adresser à 22f WM. BRYAN, 36. V. Levée.

A FRETER.—On demande à fréter un bâtiment qui ne cale que 5 1-2 à 6 pieds d'eau avec un fort chargement destiné à un port du Texas. S'adresser au
22fev WM. BRYAN, 36, Vieille Levée.

☞ Avis.—Ni le capitaine, ni les consignataires du brick Neptune, de Bordeaux, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage. 22 fev—3

☞ Le brick Neptune, capitaine Dalman, venant de Bordeaux, est en déchargement audessous du marché aux légumes. Les consignataires sont invités à envoyer leurs permis à bord et à venir recevoir leurs marchandises. 22 fev—3

AVIS.—Il a été trouvé dans la journée du 19 courant, 2 barrils de sucre que l'on suppose avoir été déposés par un drayman sur la levée en face de la rue St Philippe. Ces deux barils ont été enlevés de cet endroit par les soussignés, le 22, et les a fait transporter chez lui, où il invite le proprietaire à les faire reclamer en payant tous les frais.
BERMUDEZ, BRASSEUL & Co.
23f—3 rue Conti, no 16.

UN Jeune homme parlant parfaitement l'Espagnol et un peu le français, désire trouver un emploi dans un magasin n'importe en quel genre; il peut fournir de très bonnes recommandations, une lettre adressée sous les intitulés T. A. P. au bureau de l'Abeille trouvera une réponse immédiate. 23 fev.

FARINE.—302 barils farine, 1re. qualité, en débarquement du bateau-à-vapeur, Algonquin, à vendre par G. DORSEY,
23 fev no. 38, Nouvelle-Levée.

BEURRE.—62 frequins et 11 barils, beurre de choix, de l'Ouest, article vraiment supérieur, en débarquement du bateau-à-vapeur Algonquin, à vendre par G. DORSEY,
23 fev no. 38, Nouvelle-Levée.

WHISKEY & FARINE.—194 barils whiskey rectifié, 200 barils farine, en débarquement du bateau-à-vapeur Algonquin, à vendre par
ORAIN & MIGNON,
23 fev no. 7, Nouvelle-Levée.

BEURRE.—30 frequins beurre de choix de l'Ouest, en débarquement du bateau-à-vapeur Algonquin, à vendre par ORAIN & MIGNON,
23 fev no. 7, Nouvelle-Levée.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—No. 8701.—Nicholas Cruzhorn contre ses créanciers.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 22 fevrier 1836.—La cession de propriétés par le pétitionnaire est acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné par les présentes qu'une réunion des dits créanciers aura lieu dans les bureaux de W. Y. Lewis, notaire, le 26 mars prochain, pour y délibérer sur ses affaires; en attendant toutes procédures contre sa personne et sa propriété sont suspendues; il est en outre ordonné que R. M. Carter, avocat, sera nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la Cour. Bureau du greffier, 23 fevrier 2836. ARMAND PITOT, greffier.
23 fev—3

LETTRES DE CHANGE sur Philadelphie, à vendre par (11 janv☞) M. DE LIZARDI & Co

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. McCOY.
No. 47 Arcade de Banks.
IL sera vendu vendredi prochain, 26 fevrier, à midi, à la bourse de Hewlett.
13 lots de terre avantageusement situés, adjacens l'un à l'autre et compris entre les rues Jackson, Common, Robertson et Claiborne. Ces terrains sont situées dans le voisinage immédiat du point où viendra aboutir le chemin en fer de la Nlle Orléans et Nashville, dans une situation élevée et sèche, et acquerront une grande valeur en fort peu de temps
No. 1 et 2 forment tous deux encoignure et mesurent chacun 24 pieds de face à la rue de la Commune, sur 120 à 132 pieds de profondeur,
Le lot no: 2 s'élargit sur les derrières jusqu'à 48 pieds 10 pouces.
No. 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 font chacun face à deux rues, celles de Robertson et Claiborne, mesurant sur la première 24 pieds et sur la seconde 32 pieds 2 pouces de largeur. Leur profondeur est irrégulière et varie depuis 88 jusqu'à 103 pieds ainsi que l'on pourra le voir en consultant le plan déposé à la Bourse Hewlett.
Nos. 10, 11, 12 et 13 mesurant chacun 20 pieds 11 pouces de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur.
Le no. 10 se rétrécit sur les derrières jusqu'à 13 pieds 5 pouces et 7 lignes, le tout compté en pieds et pouces anglais.
Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente, par devant H. B. Cenas, notaire, aux frais des acquéreurs.
23 fev—3t

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le samedi 27 février 1836, à midi, à la Bourse Hewlett,
QUINZE ESCLAVES, tous habitués aux travaux d'une habitation et depuis longtemps dans le pays:
1° Frédérick, âgé d'environ 34 ans, domestique, charretier et labourreur;
2° Théodore, âgé d'environ 48 ans, n'ayant pas la vue très-bonne;
3° William, âgé d'environ 21 ans, charretier et labourreur;
4° Daniel, âgé d'environ 23 ans, bon nègre de champ;
5° Sam, âgé d'environ 26 ans, charpentier;
6° Jean, nègre créole âgé d'environ 20 ans, charretier et labourreur;
7° Jacques, âgé d'environ 20 ans, charretier et labourreur;
8° Wilson, âgé d'environ 19 ans, charretier et labourreur;
9° Isaac, âgé d'environ 18 ans, bon domestique cocher, charretier et vendeur;
10° John, alias James, âgé d'environ 46 ans, bon sujet sucrier et scieur de long;
11° Holly, âgée d'environ 38 ans, bonne négresse de champ, femme de John;
12° Lisa, âgée d'environ 19 ans, avec son enfant de 3 ans, négresse de champ,
13° Marie, âgée d'environ 24 ans, avec son enfant de 2 ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.
Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement; tout billet fourni qui ne sera pas exactement payé à l'échéance portera par clause spéciale intérêt à raison de dix pour cent par an du jour de l'échéance; les esclaves vendus seront aux risques et charges des acquereurs du jour de l'adjudication, mais livraison ne leur en sera faite que lorsqu'ils auront fourni leurs billets. Les actes de vente seront passés par devant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 fev—3

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu mardi, 23 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, près du chemin à coulisses. d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, 2 cables de 70 brasses chaque, un de 7 1-2 pouces et l'autre de [illegible] pouces, appartenant au brick Hockmock, capitaine [illegible], venant de Thomastown.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
LA vente des terrains, situés sur le chemin du Bayou qui devait avoir lieu le 20, a été renvoyée au mercredi 24 courant, à midi. 22 fev

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
MARDI, 23 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse no. 50, un assortiment de marchandises sèches anglaises, convenables à la saison, consistant en toile d'Irlande 4-4, en pièces, demi et quart de pièces, dito 7-8, dito et demi pièces, toile de Paris 3-4 et 7-8, toile à drap, coutil, crupillas, breas, platilles et bretagnes, indiennes et mousselines, deuil, brin blanc et écru, fil, indiennes de goût nouveau dessin, dito à raies, bas de coton bleu, bretelles, etc.
Les conditions, qui seront libérales, seront annoncées à la vente. 22 fev

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu Samedi, 27 fevrier 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour clore un compte:
Quinze Esclaves de prix, savoir:
Bob, âgé d'environ 26 ans, bon forgeron, propre à tout et très intelligent.
Sam, mulâtre créole, âgé de 25 ans. excellent domestique et bon manœuvre.
Louis, âgé de 23 ans environ, excellent domestique, boucher, scieur et bûcheur.
Dick, âgé d'environ 35 ans, bon domestique et entendu dans un magasin.
Harry, âgé de 27 ans, bon manœuvre et bon scieur.
Tom, âgé de 24 ans, mulâtre clair, bon domestique, sujet n'est qu'il s'est absenté une fois, mais n'a jamais quitté la ville.
Ned, âgé de 34 ans, griffe, charpentier passable.
John, âgé de 13 ans environ, bon domestique.
Davy, âgé 12 ans, dito
Cyrus, âgé 12 ans, dito
Alix, âgé 11 ans, dito
Abram, 8 ans, dito
Jim, 16 ans, créole, dito
Peter, 37 ans, homme de confiance et commandeur du premier mérite.
Diana, 28 ans, femme de Peter, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.
Les dits esclaves sont complettement acclimatés et complettement garantis contre les vices et maladies prévus par la loi, excepté Tom qui s'est absenté comme on l'a dit plus haut.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
18 fev—9

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu mercredi 24 fevrier prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, de la Paroisse Jefferson, en date du 14 juillet 1834, cinq arpents de terre situés dans la Paroisse Jefferson, sur la rive gauche du fleuve, à 8 milles au dessus de la ville, borné du côté d'en haut par la propriété de Messrs. Volant Labarre et fils, et de l'autre par Carrollton, ces cinq arpens seront vendus séparément et conformément au plan déposé chez Octave de Armas, notaire public, dépendant de la succession de feue dame Aimée Labarre, épouse de M. Ludger Fortier.
Conditions: 1, 2 3 et 4 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, notaire public. 20—1,ps

10 Piastres de Récompense.—La susdite récompense sera donnée pour l'appréhension de la mulâtresse GOTON, âgée de 18 à 20 ans, taille de 6 pieds 9 pouces, très connue en ville comme marchande colporteuse de faïence.
23 fev—4 Ve. TREMOULET.

CINQ PIASTRES de Récompense
Seront données à quiconque conduira chez la soussignée ou dans la geôle de cette ville, la mulâtresse FINE, connue comme marchande de gateaux Mme. LACOUTURE.
23 fev—3 Rue Carondelet No. 25.

CHARBON DE TERRE DU CANAL.—Quelques tonneaux de ce charbon à vendre. S'adresser à JOHN KILSHAW, jr.
22 fev no 30, rue Bienville.

Reçu de Hambourg, par le navire le Frédéric William, miroir à tirroir et de voyage; ardoises assorties; caniques en marbre et grises, lunettes dorées et en acier, tabatières en carton, crayon fin et pour charpentier. J. LABADIE
22 fev rue de la Vieille Levée, no. 58.

GRAINES DE JARDINAGE.
Rue Conti, No. 48.
LE soussigné annonce au public et à ses amis qu'il vient de recevoir un assortiment de graines potagères par le Vicksburg, qu'il vendra aux prix les plus modérés; il prévient également les marchands de la campagne qu'il recevra des ordres pour des assortiments de Graines arrangées en petit papiers, par cent, ou par douzaines, et qu'il exécutera les ordres qui lui seront adressés pour des arbres fruitiers avec la plus grande exactitude possible. Ceux qui adresseront des ordres pour les graines arrangés en petits papiers sont priés de prévenir deux ou trois jours d'avance.
20 fev—8 R. BEAUVAIS.

AVIS—Le soussigné ayant transporté pour le moment son bureau au magasin de Messrs John Duncan & Co., rue de la Vieille Levée, No 25, est prêt à s'occuper de la vente des biens fonds, de nègres, meubles et de toutes ventes à faire au dehors. Il invite toutes les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire contre lui à se présenter pour être payées et celles qui lui doivent sont priées de vouloir bien venir régler leurs comptes d'ici au 1.r mars époque à la quelle tous les comptes arriérés seront mis entre les mains d'un homme de loi.
20 fev—6 J. LEVY, encanteur.

VINS à vendre par le soussigné, en débarquement et en magasin: 250 barriques Montferrand: 200 caisses Ste. Marguerite; 50 paniers Champagne première qualité; 100 do 2de qualité; 25 do supérieur; 40 caisses Romanée; 40 do Chambertin; 50 paniers Chablis; 25 caisses Hermitage; 20 caisses Bourgogne Vin de Sherry en demi pipes et quart de pipes.
JULES LE BLANC & Co,
20 fev No. 163, rue Royale.

Bureau de la Compagnie des Architectes,
Nlle. Orléans, 19 fev. 1836.
AVIS—Les actionnaires de la Compagnie des Architectes de la Nlle. Orléans, sont prévenus que l'assemblée générale qui devait avoir lieu au bureau de M. P. J. Tricou, rue St. Louis, le 18 du courant, a été renvoyée à mardi prochain, 23 fevrier 1836, à 4 heures et demie après midi.
Par ordre de la direction,
20 fev SOMMEREAU, secrétaire.

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 20 Fevrier 1836.
DES nominations pour remplacer deux commis qui ont résigné, seront faites par la Direction, Mercredi prochain, 24 du courant.
22 fev—3 RICHARD RELF, caissier.

PIERRES de pavage.—90 tonneaux pierre de pavage, reçues par le brick El Dorado, à vendre par 22f WM. BRYAN 36, Vieille Levée.

LE traducteur du bureau de l'Abeille se charge de reproduire en langue française, anglaise, ou espagnole tous documens écrits en français, anglais, espagnol, latin &c. 22 fev

AVIS—Est par le présent donné aux membres de la société d'agriculture de la Louisiane, que l'élection annuelle de dix directeurs de cette institution aura lieu le premier lundi de mars prochain, à midi, à la maison d'Etat. E. ROUSSEAU, secrétaire
5 fev—6,3ps